

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Convention concernant la mise en service d'un connecteur ENT pour l'application SACoche hébergée par Sésamath.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat relative à la mise en place d'action culturelles avec "Parfois l'oiseau".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention collège au cinéma 2022 2023 avec Ciné 32.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Roge

Prénom : Anne

Signé le: 05/07/2022 12:28:39

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2022

Réuni le : 30/06/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat abonnement gaz ENGIE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Roge

Prénom : Anne

Signé le: 05/07/2022 12:28:42

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de réalisation de prestations de blanchisserie avec le centre hospitalier du Gers.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Roge

Prénom : Anne

Signé le: 05/07/2022 12:28:45

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adhésion au protocole de prestation de service entre le département du Gers et le GIP "public labos" prélèvement et analyse.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : liste fournitures scolaires

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approbation de la liste de fournitures scolaires

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
à l'unanimité

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : approbation du PV du CA du 24/05/2022

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vote à l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : approbation du PV du CA du 14/04/2022

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Roge

Prénom : Anne

Signé le: 05/07/2022 21:42:48

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vote à l'unanimité la proposition de répartition du chef d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 2
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
100€ pour affectation à la chorale service AP

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2022
Réuni le : 30/06/2022
Sous la présidence de : Anne Roge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Rapport du chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique communiqué aux membres du CA a été voté à l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Roge

Prénom : Anne

Signé le: 05/07/2022 21:47:28

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2022

Réuni le : 30/06/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Bilan Vie scolaire et CESCE- CVC et bilan CDI communiqué aux membres du CA et voté à l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Roge

Prénom : Anne

Signé le: 05/07/2022 21:48:29

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2022

Réuni le : 30/06/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

☒ Assistants d'éducation	☐ Accompagnant des élèves en situation de handicap
☐ Personnels GRETA/Personnels administratifs	☐ Autres
☐ Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 7,5 Quotité de travail : à définir Mission confiée : AED

Rémunération : smic horaire Origine du financement : budget rectorat

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0